

DECRET N° 2008-380 DU 24 JUIN 2008

Portant approbation des états financiers de l'Office National de Soutien des Revenus Agricoles (ONS) pour l'exercice clos au 31 décembre 2006.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des Offices à caractères social, culturel et scientifique ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2007-540 du 02 novembre 2007 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2006-268 du 14 juin 2006 fixant la structure-type des Ministères ;
- Vu** le décret 2006-582 du 02 novembre 2006 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche ;
- Vu** le décret n° 2008-111 du 12 mars 2008 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Vu** le décret n° 2006-114 du 20 mars 2006 portant approbation des Statuts de l'Office National de Soutien des Revenus Agricoles (ONS) ;
- Sur** rapport conjoint du Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche et du Ministre de l'Economie et des Finances ;
- Le Conseil des Ministres** entendu en sa séance du 09 avril 2008 ;

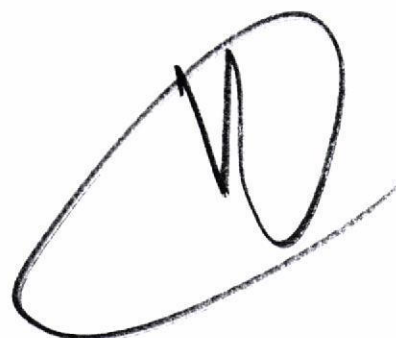
DECRETE :

Article 1^{er} : Sont approuvés les états financiers de l'Office National de Soutien des Revenus Agricole (ONS) pour l'exercice clos au 31 décembre 2006 tels qu'ils figurent en annexe à ce décret.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

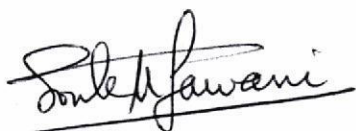
Fait à Cotonou, le 24 juin 2008

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni Y A Y I.-

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Soulé Mana LAWANI.-

Le Ministre de l'Agriculture,
de l'Elevage et de la Pêche,



Roger DOVONOU.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MAEP 4 MEF 4 AUTRES MINISTERES 24
SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-3
UAC-UNIPAR-ENAM 3 FADESP-FDSP 2 ONASA 1 JO 1.-